

CONSEILLER
INFORMER
SENSIBILISER
FORMER

47
Lot-et-Garonne

c|a.u.e

Conseil d'architecture, d'urbanisme
et de l'environnement

INFO → ÉNERGIE

MODE D'EMPLOI



CAUE 47 INFO → ÉNERGIE

9, rue Étienne Dolet - 47000 Agen - 05 53 48 46 70
contact@caue47.com

caue47.com

Les domaines d'intervention

• URBANISME & PAYSAGE

Valoriser un site et proposer un cadre d'intervention soucieux de la qualité du cadre de vie

Analyser les conditions d'accueil d'une opération d'habitat ou d'un équipement

Accompagner l'arrivée d'un projet public ou privé (qualité architecturale, urbaine et paysagère)

• ARCHITECTURE & PATRIMOINE

Questionner le devenir d'un patrimoine privé ou communal

Faciliter l'adaptation d'un bâtiment aux réglementations et aux usages

Définir un projet de restauration global et progressif

• BÂTIMENT & ÉNERGIE

Rénover énergétiquement un bâtiment

Se doter d'un équipement basse consommation

Aider à la consultation de maîtrise d'œuvre

• ESPACE PUBLIC

Analyser le contexte du projet

Sensibiliser à la gestion des eaux pluviales, à la place du végétal, au paysage

Aider à accueillir de nouveaux usages sans gommer l'identité locale

Faciliter le recours à la maîtrise d'œuvre

De l'aide à la décision au choix d'un concepteur

Le CAUE est pour les élus un outil d'aide à la décision. Il donne un cadre de réflexion et aide à évaluer la pertinence d'une initiative. En agissant en amont du projet, le CAUE aide la collectivité à définir la juste commande et contribue à contenir et à maîtriser les coûts.

L'intervention du CAUE est gratuite pour ses adhérents. Elle ne relève pas du champ de l'assistance à maîtrise d'ouvrage, ni de celui de la maîtrise d'œuvre qui constituent des prestations intellectuelles rémunérées, concluent dans le cadre d'un marché public.

Après avoir sollicité par écrit le CAUE, la collectivité reçoit la visite d'un conseiller (architecte - urbaniste - paysagiste - thermicien du bâtiment).

Le conseiller intervient en apportant un premier niveau de conseil puis, si la collectivité le souhaite, un accompagnement plus approfondi (*niveaux 2 à 4 ci-contre*).

Les niveaux d'intervention

N1 AIDE À LA DÉCISION

Remise d'un **compte-rendu de visite**, qui reformule la commande de projet et décrit une marche à suivre

N2 PRÉ-PROGRAMMATION

Production d'une **note pré-opérationnelle**, étape indispensable avant d'envisager la passation d'une commande d'étude ou de mission de maîtrise d'œuvre

N3 APPUI À LA CONSULTATION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

Deux types d'accompagnement peuvent être apportés

- **appui à la consultation** des bureaux d'études ou maîtres d'œuvre
- **aide à la sélection** de l'équipe prestataire

Cet appui ne constitue pas une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, au sens du Code de la commande publique

N4 ACCOMPAGNEMENT SPÉCIFIQUE

Si besoin, le CAUE accompagne l'équipe municipale lors des grandes étapes en participant aux **comités de pilotage** ou **comités techniques**.

Conseil et accompagnement : le rôle du CAUE



L'association

Le CAUE est une association, née de la loi sur l'architecture de 1977, présidée par un élu local. En Lot-et-Garonne, le CAUE existe depuis 1980.



Président

Michel Masset
Conseiller départemental
Maire de Damazan



Vice-Présidente

Valérie Tonin
Conseillère départementale
Maire de Barbaste

Le CAUE est une association gérée par un conseil d'administration qui définit les objectifs dans le cadre des missions légales. Ce mode de gouvernance fait du CAUE un espace privilégié de dialogue entre les acteurs du territoire.

Composition du conseil d'administration

6 élus locaux
6 membres élus par l'assemblée générale
4 représentants des professionnels
2 représentants de la société civile
1 représentant du personnel

Les adhérents

Le CAUE appartient à une communauté départementale d'acteurs dont témoigne la variété des adhérents : communes, EPCI, Pays, syndicats et associations.

L'équipe

L'activité du CAUE mobilise une équipe technique pluridisciplinaire
L'équipe représente 8 équivalents temps plein.

Direction



Nathalie Hérard
Architecte-urbaniste
(Temps complet)

Assistantes



Séverine Boissel
Assistante de direction
(Temps complet)

Conseillers architecture • urbanisme • paysage



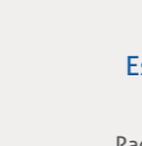
Alexandra Aced
Architecte
(2 jours/semaine)



Valérie Rives
Secrétaire
(3,5 jours /semaine)



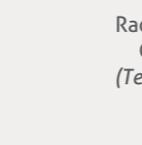
Christophe Broichot
Architecte-urbaniste
(2 jours/semaine)



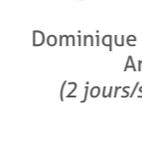
Rachid El Kaouri
Conseiller EIE
(Temps complet)



Hélène Forêt *
Paysagiste-urbaniste
(2 jours/semaine)



Alexandre Marestin
Conseiller EIE
(Temps complet)



Dominique Lambert
Architecte
(2 jours/semaine)

* remplacement de Virginie Albira Architecte-paysagiste (congé parental)

Pourquoi faire appel au CAUE ?

Les collectivités, commune ou intercommunalité, jouent un rôle majeur dans l'aménagement du territoire. En tant que maître d'ouvrage, elles assurent la conduite de démarche d'urbanisme ou de projets opérationnels.

Le CAUE accompagne chaque collectivité qui le sollicite en amont de l'ensemble des projets que celle-ci engage dans les domaines de l'urbanisme, du paysage et de l'architecture. A l'amont, en aidant à déterminer dans les documents d'urbanisme les grands principes de développement et de préservation du cadre de vie. En aval, en accompagnant des projets de taille différente : espace public, entrée de ville, requalification de centre-bourg, nouveau lotissement, équipement à créer, mise aux normes de bâtiment public...

A chaque étape, le CAUE met à leur disposition une offre de compétences pluridisciplinaires : architecte, urbaniste, paysagiste et thermicien du bâtiment. Il assure une veille pédagogique sur l'habitat en cœur de bourg, notamment des seniors, les nouveaux usages des espaces publics, la rénovation énergétique des équipements publics...

Conseil

Le CAUE porte un regard extérieur, neutre et indépendant sur le projet envisagé ; son analyse préalable interroge le contexte, les besoins des administrés et les finalités recherchées.



Sensibilisation

Le CAUE propose des moments d'échanges, organise des débats ou des visites d'opérations. Il valorise aussi les opérations publiques ayant valeur de références ou d'exemples.



Formation

Le CAUE forme les élu.e.s et les technicien.ne.s des collectivités sur des sujets de fonds : commande publique, gestion de la propriété foncière et immobilière communale.

